

**Compte-rendu**  
**Conseil d'établissement**

05 juin 2023 / 18 h 30 / Rencontre en mode présentiel à l'école Lanaudière

<b>Membres (cocher les membres présents)</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Gabriel, Goyette, président <input checked="" type="checkbox"/> Bertrand, Nathalie, directrice <input checked="" type="checkbox"/> Bouchard, Nancie, enseignante <input type="checkbox"/> Chu, Nhu, enseignante : <input checked="" type="checkbox"/> Chevrette, Julie, enseignante <input checked="" type="checkbox"/> Laroche, Louis, enseignant <input checked="" type="checkbox"/> Catherine Dorion, psychoéducatrice <input type="checkbox"/> Chevalier, Carmen, éducatrice : <input checked="" type="checkbox"/> Alain St-Pierre, éducateur SDG	<input checked="" type="checkbox"/> Lacroix, Amélie, parent <input checked="" type="checkbox"/> Brien, Christine, parent <input checked="" type="checkbox"/> Stéphanie Huard, Technicienne du SDG <input type="checkbox"/> Élise Retout, parent substitut: <input checked="" type="checkbox"/> Audrey Vachon, parent <input checked="" type="checkbox"/> Marie-Ève Grignon, parent
<b>Invités</b>	
Aucun invité	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Si nécessaire Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
1.	Ouverture de la séance	La rencontre débute à 18 h 45.		Sans objet -- Fait <b>F</b>
2.	Mot de bienvenue et vérification des présences	Le président souhaite la bienvenue aux membres du CÉ et confirme le quorum.		Non fait <b>NF</b> En réalisation <b>ER</b>
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	Lecture de l'ordre du jour par le président.  Louis Laroche et Audrey Vachon souhaitent tous les deux ajouter un point à l'ordre du jour, respectivement pour le cahier et la crème solaire. Ces éléments seront donc discutés dans le point varia.  L'ordre du jour est proposé par Alain St-Pierre et appuyé par Catherine Dorion.		
4.	Secrétariat	Amélie Lacroix se propose.		
5	Gardien du temps	Le président Gabriel Goyette se propose.		
6.	Adoption du compte-rendu du (date de rencontre précédente)	Lecture et adoption des deux derniers procès-verbaux. Christine Brien informe que ce n'est pas elle qui a rédigé le procès-verbal du 14 mars, malgré le fait que ce soit son nom qui y figure. Elle croit que son gabarit a été utilisé et que son nom y a simplement été conservé. Le procès-verbal du 14 mars a plutôt été rédigé par Élise Retout.		

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Si nécessaire Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		<p>Concernant la présentation de la résolution sur le stationnement, la directrice Nathalie Bertrand informe que la conseillère d'arrondissement Laurence Parent a annulé sa présence pour discuter de ce point à la rencontre prévue le 31 mai.</p> <p>Les procès-verbaux sont approuvés d'un seul bloc. Catherine Dorion propose et Christine Brien appuie.</p>		
7.	<b>Confirmation d'absence de conflit d'intérêt</b>	Aucun conflit d'intérêt rapporté.		
8.	<b>Période réservée au public</b>	Pas de période consacrée au public.		
9.	<b>Activités éducatives, culturelles et sportives</b>	Pas de nouvelles activités à approuver.		
10.	<b>Approbation de l'utilisation des locaux</b>	Rien à signaler.		
11.	<b>Horaire de l'école</b>	<p>La dame qui s'occupe des horaires à la CSDM a contacté la directrice Nathalie Bertrand pour lui rappeler que 300 minutes de cours par jour doivent être comptabilisées pour chaque élève. La directrice Nathalie Bertrand informe qu'elle a donc ajouté trois minutes pour chaque élève entre la période 1 et 2 (temps de déplacement pour les élèves qui ont des activités spéciales), ce qui permet d'atteindre un total de 300 minutes.</p> <p>Proposé par Christine Brien et appuyé par Marie-Ève Grignon.</p>		

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Si nécessaire Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
12.	<b>Protocole sur l'intimidation</b>	<p>Le protocole d'intervention sur les comportements sexualisés et violences sexuelles est désormais en vigueur.</p> <p>La direction se basera sur ce protocole, de même que sur le protocole d'intimidation « Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école ».</p> <p>Catherine Dorion, psychoéducatrice, fait part de certaines situations qui lui sont rapportées de temps en temps. Elle spécifie toutefois que ces situations sont rarement de vrais cas d'intimidation, puisque les gestes ne sont pas répétés et ne démontrent pas de rapport de force « dominant-dominé ».</p> <p>Il s'agit plutôt de cas rapportés par les élèves (ou des témoins) ayant trait au soccer dans la cour d'école ou encore, à l'utilisation des médias sociaux la fin de semaine.</p> <p>Catherine Dorion mentionne que les interventions sont faites assez rapidement et qu'elle réfléchit à différentes stratégies à intégrer, telles que des capsules.</p> <p>La directrice Nathalie Bertrand ajoute que les résultats du sondage seront ajoutés dans le protocole.</p> <p>Marie-Ève Grignon fait référence au documentaire « Je vous salue salope », quant aux outils sur lesquels s'inspirer.</p> <p>Proposé par Stéphanie Huard et appuyé par Louis Laroche.</p>		
13.	<b>Plateforme du SDG</b>	Stéphanie Huard, responsable technicienne du SDG, présente la réglementation du SDG.		

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Si nécessaire Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		<p>Stéphanie Huard porte l'attention sur le fait que les tarifs du SDG demeurent inchangés et que les objectifs généraux sont les mêmes dans tous les SDG.</p> <p>Puisque l'école Lanaudière prône les quatre arts, les objectifs sont particuliers pour le SDG. Une plage horaire spéciale est consacrée pour réaliser les activités particulières, tout en respectant une plage horaire hebdomadaire consacrée aux devoirs. Stéphanie Huard spécifie que le SDG ne fait pas de l'aide aux devoirs, mais offre plutôt une plage horaire de 30 minutes par éducateur 1 F / semaine.</p> <p>Il est rappelé que l'horaire régulier du SDG est de 7h à 18h, du lundi au vendredi.</p> <p>La procédure de départ fonctionne très bien et un courriel est demandé pour avertir le personnel que l'enfant peut quitter l'école seul.</p> <p>Étant donné la levée des mesures sanitaires, les consignes reliées à la circulation dans l'école durant la pandémie seront modifiées.</p> <p>Les paiements de factures se font par virement bancaire par la majorité des parents. Le montant du retour d'impôt pour les enfants à statut régulier est plus élevé que ceux qui ont un statut sporadique.</p> <p>Les frais de base de la journée pédagogique n'ont pas été augmentés. Ils demeurent à 8.95 \$, mais un montant de 3.55 \$ a toutefois été ajouté, ce qui rapporte le coût total à 12.50 \$. Une partie est cependant déductible d'impôt.</p> <p>Le SDG est dans l'obligation de s'autofinancer et les tarifs sont établis en fonction de cette obligation.</p>		

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Si nécessaire Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		<p>Même si des élèves ne fréquentent pas le SDG sur une base régulière, ceux-ci peuvent quand même s'inscrire aux journées pédagogiques. Le SDG est offert à tous les élèves de l'école. Toutefois, un délai de deux semaines d'avis est nécessaire pour modifier le statut de l'élève au niveau du SDG.</p> <p>Maintenant, l'élève qui souffre d'allergie alimentaire ne sera plus isolé, mais les conditions d'hygiène restent en vigueur et seront renforcées.</p> <p>Les médicaments doivent être autorisés par le parent. Le matin, celui-ci doit compléter la procédure d'administration et le formulaire de distribution des médicaments.</p> <p>Le service de traiteur demeure le même.</p> <p>Stéphanie Huard rappelle qu'il est important de prévoir des vêtements en fonction de la température et des vêtements de rechanges, tous identifiés au nom de l'enfant.</p> <p>La communication par courriel est à privilégier, c'est pourquoi les éducateurs fourniront leur courriel aux parents</p> <p>Christine Brien propose et Amélie Lacroix appuie.</p>		
14.	<b>Résolution pour transfert de fonds monsieur Laroche</b>	<p>Il doit y avoir une résolution pour le fond 4.</p> <p>La feuille qui indique les montants détaillés demandés du Fond 4 pour l'année scolaire 2022-2023 est présentée aux membres du Conseil d'établissement.</p> <p>Les membres sont d'accord à ce que l'argent reçu soit utilisé pour les activités.</p> <p>Proposé par Audrey Vachon et appuyé par Alain St-Pierre.</p>		

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Si nécessaire Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
15.	<b>Varia</b>  <b>Résolution pour transfert de fonds panneaux EXPO</b>	Achat d'un cahier pour Louis Laroche. Proposé par Marie-Ève Grignon et appuyé par Gabriel Goyette.		
16.	<b>Évènement du 29 mai</b>	Un courriel d'information a déjà été envoyé aux parents. Un ballon lancé par un élève a déclenché le système d'alarme au gymnase. Les pompiers ont félicité la responsable du SDG Stéphanie Huard sur le fait que les élèves soient sortis si rapidement. L'intervention a été facilitée du fait que la plupart était déjà dehors à profiter de la récréation.		
17.	<b>Groupes année prochaine</b>	Depuis la pandémie, une baisse de 30% de la clientèle est notée dû au fait que plusieurs venaient de Belgique et France. Selon les prévisions pour l'an prochain, il y aurait une classe combinée pour en 1 et 2 <sup>e</sup> année et une classe combinée en 2 et 3 <sup>e</sup> année. Il y a des classes combinées dans toutes les écoles du Plateau Mont-Royal.		
18.	<b>Foire Fondation et pique-nique du SDG</b>	La foire printanière aura lieu le 10 juin où les vêtements non récupérés dans la boîte des objets perdus seront vendus. Tous les élèves bénéficieront des profits.  Christine Brien propose et Gabriel Goyette appuie.  Le pique-nique du SDG aura lieu le 16 juin.  Nancie Bouchard recommande aux professeurs de toujours glisser un mot qui mentionne que l'activité a été réalisée grâce à la Fondation de l'école.		

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Si nécessaire Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
19.	<b>Éducation à la sexualité</b>	La directrice Nathalie Bertrand informe que tous les élèves ont reçu de l'éducation sur la sexualité par l'infirmier Denis Meunier et la psychoéducatrice Catherine Dorion. Ce point sera toujours traité dans le CÉ pour assurer un suivi. Les élèves de 6 <sup>ième</sup> année ont reçu de l'éducation concernant l'éveil amoureux.		
20.	<b>Varia</b>	Audrey Vachon se questionne à savoir quelle est la procédure sur l'application de la crème solaire aux élèves. Nancie Bouchard spécifie que la crème solaire doit être appliquée par les parents au début des classes. Ce n'est pas les éducateurs ou les professeurs qui vont être responsables de crémiser l'élève. Le professeur peut cependant aider à rappeler à l'enfant de le faire, mais le crémage doit être fait de façon autonome par celui-ci.		
21.	<b>Remerciements</b>	La directrice Nathalie Bertrand remercie tous les membres du CÉ. Les membres du CÉ remercient à leur tour la directrice pour le repas servi lors du dernier CÉ de l'année scolaire en cours.		
22.	<b>Points comité de parents</b>	Aucun point apporté.		
23.	<b>Date de la prochaine rencontre</b>	La rencontre se termine à 20 h 10.		